



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 24 Février 2025

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an 2025 le lundi 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de SWARTE

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 21

Délibération n° 2025 – 01

Objet : Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical de Territoire Energie Flandre

Vu les délibérations n° 2020-15 du 28 mai 2020 et n°2021-01 du 22 février 2021 par lesquelles le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du comité syndical du SIECF devenu *Territoire Energie Flandre* ;

Considérant que depuis la démission de M. Pierre Thullier il n'a pas été proposé de nouveau représentant suppléant, mettant en risque le comité syndical pour atteindre le quorum lors de ses réunions ;

Considérant que pour toute nomination le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Ceci exposé, le conseil municipal modifie la délibération n° 2020-15 du 28 mai 2020 et désigne comme nouveau représentant suppléant au comité syndical de Territoire Energie Flandre : M Maxime BARBAUX.

A l'unanimité

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

